



Document 02

Lettre de Léopold II, roi souverain de l'EIC à tous ses agents, Bruxelles, 16 juin 1897 (in Edouard DESCAMPS, *L'Afrique nouvelle. Essai sur l'Etat civilisateur dans les pays neufs et sur la fondation, l'organisation et le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo*, Paris-Bruxelles, 1903, p. 616-623).

« La mission que les agents de l'Etat ont à accomplir au Congo est noble et élevée. Il leur incombe de continuer à développer l'œuvre de la civilisation au centre de l'Afrique équatoriale en s'inspirant directement des principes énoncés dans les Actes de Berlin et de Bruxelles. Placés en face de la sauvagerie primitive, aux prises avec des coutumes sanguinaires datant de milliers d'années, ils ont à les réduire graduellement. Il leur faut soumettre les populations à des lois nouvelles dont la plus impérieuse comme la plus salutaire est assurément celle du travail. Dans les pays barbares s'impose, je le sais, une autorité forte pour amener les indigènes, qui n'y sont guère portés, aux pratiques de la civilisation : à cette fin, il convient à la fois d'être ferme et paternel. Et tout d'abord, dans une contrée comme le Congo, la population native est à la base de la richesse propre du pays. (...)

Notre programme à tous, je tiens à le redire ici avec vous, c'est le travail de régénération matérielle et morale qu'il s'agit d'opérer chez des populations dont on a peine à mesurer la déchéance ou la condition déshéritée. Des fléaux affreux dont elles semblaient au sein de notre humanité les victimes désignées cèdent déjà peu à peu à notre intervention. Chaque pas en avant fait par les nôtres doit marquer une amélioration dans la situation des indigènes. »

👉 **Edouard Descamps** (1847-1933) : sénateur et professeur à l'Université catholique de Louvain, membre de l'Institut colonial international, antiesclavagiste convaincu, et inconditionnel du régime léopoldien.

EIC : Etat indépendant du Congo (1885-1908), fondé par Léopold II, et repris par la Belgique en 1908 pour devenir la colonie du Congo belge.

Actes de Berlin : il s'agit des actes de la Conférence de Berlin de 1885, au cours de laquelle l'Etat indépendant du Congo obtint une reconnaissance internationale.

Actes de Bruxelles : en 1876, Léopold II avait organisé à titre privé une Conférence géographique sur l'Afrique, qui aboutit à la création de l'Association internationale africaine, visant la répression de la traite, mais aussi l'ouverture du continent africain au commerce international.

Barbares : du grec ancien « étrangers ». Le terme a pris au début du 11^e siècle un sens nouveau : pour l'Eglise, il s'agissait de tous ceux qui n'étaient pas catholiques. Au 16^e siècle, les humanistes lui donnèrent le sens de celui qui n'est pas éduqué, qui est rustre et violent, sens qu'il a conservé pendant toute la période coloniale.

Indigènes : dans le vocabulaire colonial, ce terme désignait les populations locales africaines.